

Entrer au Canada par voie TERRESTRE pendant la pandémie de COVID-19

Pour aider à réduire la propagation de la COVID-19 et de ses variants, les voyageurs qui entrent au Canada doivent suivre les règles établies par les décrets d'urgence en vertu de la Loi sur la mise en quarantaine. Le non-respect de ces exigences ou la soumission de renseignements faux peut entraîner des amendes, des pénalités ou une peine d'emprisonnement.

Avant le départ

Renseignez-vous.

Canada.ca/le-coronavirus



Planifiez votre quarantaine.



Subissez un test de dépistage moléculaire de la COVID-19 effectué aux États Unis dans les 72 heures avant l'arrivée à la frontière.



Saisissez vos renseignements dans ArriveCAN.

Ayez en main votre reçu ArriveCAN ainsi que vos résultats de test.

Si des symptômes apparaissent pendant le transit, arrêtez-vous et obtenez des soins médicaux.



À la frontière

Subissez un test de dépistage moléculaire de la COVID-19 à l'arrivée.



Fournissez les renseignements et documents requis.



Portez un masque.



Récupérez une trousse de dépistage à utiliser plus tard pendant votre quarantaine.



Répondez aux questions sur l'admissibilité et de contrôle sanitaire, notamment sur votre plan de quarantaine.

Si vous ressentez des symptômes ou que votre plan de quarantaine n'est pas approprié, votre séjour sera dans une installation de quarantaine désignée ou un autre lieu approprié.



Votre quarantaine

Rendez-vous directement à votre lieu de quarantaine ou d'isolement.



Effectuez un test de dépistage pendant votre quarantaine conformément aux consignes reçues.



Utilisez ArriveCAN ou appelez au 1-833-641-0343 pour vous enregistrer suivant votre arrivée au Canada et pour déclarer vos symptômes quotidiennement.



Le gouvernement du Canada et les autorités provinciales/territoriales communiqueront avec vous.



Les tests à l'arrivée et pendant la quarantaine seront effectifs 2021-02-21 à 23 h 59 HE.



Agence de la santé publique du Canada

Public Health Agency of Canada

Canada